

"Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle.

Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution."

Loi de 1999



ACTES ET LE RÉSEAU NATIONAL DES SOINS PALLIATIFS

L'Association **Actes** en Val de Drôme s'engage à diffuser les concepts de soins palliatifs dans la société civile selon les lois de juin 1999, d'avril 2005, dite "loi Léonnetti" et de janvier 2016 dite "loi Claeys-Léonnetti".



L'Association adhère à la **Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP)**.

En participant à différents congrès, conférences et sessions de travail dans le réseau national, elle contribue à la réflexion nationale sur les enjeux de la démarche palliative.

Actes en Val de Drôme

Hôpital de Crest
Quartier Mazorel Nord
26400 CREST
www.actes26.fr

pour information :
contact@actes26.fr



Actes en Val de Drôme,

30 ans
d'accompagnement
bénévole
en Soins Palliatifs

L'association forme des bénévoles qui accompagnent des personnes gravement malades et/ou en fin de vie, ainsi que des personnes endeuillées. Elle a également pour mission de sensibiliser le grand public à l'intégration des soins palliatifs dans le parcours de soin.



LA DÉMARCHE PALLIATIVE

L'objectif principal des **soins palliatifs** est de soulager la **souffrance globale** : physique, psychologique, sociale et spirituelle, jusqu'à la fin de la vie.

Il s'agit d'apporter la meilleure qualité de vie possible à la personne et à ses proches, en s'appuyant sur la **complémentarité soins et accompagnement** :

- Décisions interdisciplinaires et collégiales des équipes soignantes,
- Présence relationnelle des bénévoles, témoins de la société civile, en toute **confidentialité** et respect de la **laïcité**.

Cette complémentarité soignants-bénévoles permet d'accueillir les besoins des personnes malades et de leurs proches grâce à un **accompagnement aux multiples visages**.

AGIR AVEC ACTES EN VAL DE DRÔME

Vous pouvez :

- Devenir donateur
- Devenir adhérent
- Devenir **bénévole d'accompagnement**
- Devenir **bénévole-structure**.



LES BÉNÉVOLES

Les accompagnants interviennent régulièrement à la demande des équipes soignantes :

- **au Centre Hospitalier de Crest : USP** (Unité de Soins Palliatifs) et **EMSP** (Équipe Mobile de Soins Palliatifs),
- **au Centre Hospitalier de Die,**
- **en institutions : EHPAD et maisons de retraite,**
- **à domicile.**

Les bénévoles s'engagent à se former :

- **Formation initiale**
- **Formation continue**
- **Groupes de parole, supervisés par un/une psychologue.**

Le bénévole d'accompagnement offre :

- **son temps,**
- **sa disponibilité, sans attente ni projet pour le patient,**
- **sa présence et son écoute attentive.**

*Accompagner
"en présence,
au présent,
un présent"*



Extrait de "Vivants jusqu'à 'à la mort", Tanguy Châtel.

FORMULAIRE D'ADHESION ET DONNS

A retourner à :
*Association Actes - Hôpital de Crest
Quartier Mazorel - 26400 CREST*

Merci de compléter cet imprimé et de nous le retourner signé pour information.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Tél.....

E-mail

- Je souhaite adhérer à l'Association ACTES (cotisation annuelle : 20€)

**- Je souhaite contribuer par un don de :
..... euros - par chèque bancaire ou postal
au nom de "Association Actes en Val de Drôme"**

Date et signature :

Un reçu fiscal sera envoyé pour réduction fiscale.